

CMS SPORT

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA Champs de Berre Espace Commercial Velay Pilat, 43240 ST JUST
MALMONT
849 693 387 RCS LE PUY EN VELAY**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à 11 heures 30,

Les associés de la Société CMS SPORT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien MARSZALEK, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 334 actions sur les 334 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une cession d'actions,
- Démission de Monsieur Romain TARDY de ses fonctions de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer la cession par Monsieur Romain TARDY au profit de Monsieur Julien MARSZALEK de la totalité des cent actions lui appartenant dans la Société.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Romain TARDY de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour. L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général pour assister le Président dans ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général démissionnaire.

Le Président

Julien MARSZALEK

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Julien
MARSZALEK (+33673318670)
Date : 03/03/2025 11:26:44
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
832668

Le Directeur Général Démissionnaire

Romain TARDY

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Romain TARDY (+33671342591)
Date : 03/03/2025 11:40:23
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
132259